

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : Régate Départementale 3 heures de planche à voile (5B)

Date : Dimanche 9 juin 2024

Lieu : Espace de Loisirs Lac des Varennes 72340 Marçon

Autorité organisatrice : Ecole de voile de Marçon

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021/2024*
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 PUBLICITE DE L'EPREUVE

- 2.1 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 L'épreuve est ouverte à toutes les Raceboard (RCB et DII).

- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne via [ce formulaire](#) ou sur le site du club www.cvmarcon.fr et ce avant le **jeudi 6 juin 2024**.

Une confirmation d'inscription aura lieu le matin de la régata.

- 3.3 Pour chaque participant en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 3.4. La régata se déroule en individuel, mais possibilité de la faire à 2 pour les moins de 15 ans.

4 DROITS A PAYER : 5 €

5 PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 14 avril 2024 de 10h à 12h.
- 5.2 Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Dimanche 09/06/24	13h00	Raceboard

L'emplacement de la zone de courses est la totalité du Lac

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions seront affichées le matin de la régata.

8 LES PARCOURS

Départ : type 24 heures du Mans

Le parcours sera affiché le jour de l'épreuve

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 Le classement se fera dans l'ordre du nombre de tours effectués.

11 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12 PRIX

1 coupe pour le 1^{er}, 1 coupe pour la 1^{ère} féminine, 1 lot à chaque participant.

13 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Le club au 06.31.26.34.32 ou par Courriel à centrenautique@cvmarcon.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 3h de planche à voile

Date : 9 juin 2024

Lieu : Lac des Varennes Marçon

Autorité organisatrice : École de Voile de Marçon

Numéro de voile

	BARREUR
NOM	
Prénom	
N° de licence	
Nom du club	
N° de club	
Date de naissance	
Téléphone portable	
Adresse mail	

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux règles de courses à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

J'autorise l'École de Voile de Marçon à utiliser sur tous supports les images ou vidéos qui pourraient être faites.

Signature du barreur :

« Lu et approuvé »

Fait à le